

Être assistant(e) social(e) auprès des personnes polyhandicapées

RÉF. : 7 212

L'Assistant(e) Social(e) qui travaille avec des personnes polyhandicapées exerce une fonction très spécifique du fait même qu'il ou elle n'intervient pas, ou très peu, auprès de la personne elle-même, mais plutôt auprès de sa famille. Il est donc intéressant de comprendre en quoi cette fonction est spécifique pour pouvoir l'exercer au mieux dans l'intérêt de la personne polyhandicapée.

OBJECTIFS

PRINCIPAL

- Identifier la place de l'Assistant(e) Social(e) en établissement ou en service pour les personnes polyhandicapées.

SPÉCIFIQUES

- Identifier les représentations du rôle de l'Assistant(e) Social(e) dans ces établissements (par sa hiérarchie, ses collègues, les familles et par elle-même).
- Déterminer la spécificité du polyhandicap et la spécificité qu'il induit dans les pratiques de l'Assistant(e) Social(e).
- Déterminer l'amplitude de son champ d'intervention et ses limites.
- Identifier des outils et partager les expériences pour améliorer les pratiques.

CONTENU

- Les spécificités de la personne polyhandicapée et de son accompagnement.
- Clarification de la place de l'Assistant(e) Social(e) vis-à-vis de la hiérarchie et des professionnels de l'équipe, fiche de poste, missions plus générales.
- Analyse du rôle de l'Assistant(e) Social(e) au travers des différentes missions qu'il/elle exerce dans la relation à la personne polyhandicapée et sa famille, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs.
- La place de l'assistant(e) de service social au sein de l'institution :
 - Les écrits professionnels et le dossier social,
 - Le devoir de se taire et le partage d'informations dans l'intérêt de la personne polyhandicapée : au sein de l'équipe pluridisciplinaire, avec le(s) représentant(s) légal(aux) et plus largement la famille, avec des partenaires extérieurs,
 - La remontée d'événements indésirables, la transmission d'une information préoccupante et le signalement.

- L'accompagnement de la personne polyhandicapée :
 - La place accordée à l'expression de la volonté de la personne polyhandicapée et celle des représentants légaux (dans le domaine des soins, de la vie affective et sexuelle...),
 - La demande de protection pour un majeur non protégé ou pour toute modification (mesures de protection légale : tutelle, curatelle, habilitation judiciaire familiale, mandat de protection future).
- Les notions de parcours et de projet au regard des nouvelles dispositions législatives.

MÉTHODE

- Identification des besoins de formation ; échanges sur le parcours des stagiaires dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées et identification de ce qu'ils attendent de cette formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires et/ou les intervenantes.
- Apports bibliographiques.

DATES

FORMATION INDIVIDUELLE EN INTER-ÉTABLISSEMENTS

Paris • 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2023
(21 heures)
900 €

Paris • 27, 28, 29 novembre 2024 (21 heures)
1 050 €

INFOS PRATIQUES

 6 À 12 PARTICIPANTS MAXIMUM

 PUBLIC

Ce stage s'adresse aux assistants sociaux intervenant auprès de personnes polyhandicapées.

 PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

 INTERVENANTES EN CO-ANIMATION

- **Charline HOMMEY**, assistante sociale.
- **Véronique LOGEAS**, juriste spécialisée dans le droit de l'action sociale et médico-sociale et consultante.
- **Armelle ROGNON**, assistante sociale.

 UNE INFO ? UNE QUESTION ?

Contactez-nous : formation@cesap.asso.fr

 ÉVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenante évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.142).